

ÉLECTIONS 2016 DE VOS DÉLÉGUÉ.E.S DU PERSONNEL

LA MISSION DES DP

Les délégué.e.s du personnel du SNE sont à votre écoute et vos porte-paroles,

pour présenter les réclamations individuelles et collectives, pour vous aider à résoudre les problèmes que vous rencontrez, pour faire valoir vos droits, pour préconiser des solutions.

Nous pouvons aussi, si vous en faites la demande, vous assister dans vos entretiens avec votre hiérarchie pour favoriser le dialogue, la conciliation, voire apporter votre témoignage en justice.

Au contact des salarié.e.s pour informer et conseiller

Nous veillons à échanger en direct avec vous afin de remédier rapidement et efficacement à un problème ou à un questionnement. Les délégué.e.s du personnel du SNE se tiennent à votre écoute et sont joignables, physiquement, par téléphone ou par mail.

L'accompagnement des salarié.e.s dans leurs démarches auprès de la Direction

Nous intervenons auprès de la Direction pour trouver, de manière consensuelle, la solution qui répond au mieux aux intérêts du-de la salarié.e concernant : la qualité des conditions de travail, le règlement de situations conflictuelles, l'aménagement particulier du temps de travail, les situations de stress ou de charge de travail, les souhaits de mobilité professionnelle ou géographique,...

Nous prenons connaissance de tous les dossiers déposés en commission de conciliation pour l'attribution des promotions annuelles et prenons contact avec chaque salarié.e afin de défendre au mieux et en toute objectivité leurs demandes.

Nous sommes vigilant.e.s sur les raisons susceptibles d'amener la Direction à sanctionner des salarié.e.s.

Nous transmettons au CE et au CHSCT les suggestions et observations des salarié.e.s sur tout sujet qui concerne ces instances.

Des interventions confidentielles où le dialogue prime

La loi imposant à l'employeur de garantir et protéger la santé des salarié.e.s, nous intervenons de façon confidentielle dans les cas individuels de personnes en difficulté ou en danger et potentiellement exposées à des risques psychosociaux ou physiques. Avec l'accord des salarié.e.s, nous requérons l'appui du CHSCT et/ou de professionnel.le.s (assistante sociale, médecins du travail...). Si nécessaire, nous pouvons saisir l'inspection du travail ou recourir au droit d'alerte. Le SNE étant un syndicat qui privilégie le dialogue, ces démarches ne sont adoptées qu'en dernier recours car, fort heureusement, la plupart des cas que nous défendons se règlent avant.

EN VERTU DE L'ARTICLE L2313-1 DU CODE DU TRAVAIL, LES DÉLÉGUÉ.E.S DU PERSONNEL ONT POUR MISSION :

- > de présenter aux employeurs toutes les réclamations individuelles ou collectives relatives aux salaires, à l'application du code du travail et des autres dispositions légales concernant la protection sociale, la santé et la sécurité, ainsi que des conventions et accords applicables dans l'entreprise ;
- > de saisir l'inspection du travail de toutes les plaintes et observations relatives à l'application des dispositions légales dont elle est chargée d'assurer le contrôle.

Ils-elles sont à distinguer des délégué.e.s syndicaux.ales qui ne sont pas élu.e.s mais désigné.e.s par les organisations syndicales représentatives au sein de l'entreprise et dont la mission principale est la coordination des instances et la négociation des conventions et accords collectifs de travail.

La réunion mensuelle des DP avec la Direction des ressources humaines

Une fois par mois, comme le prévoit la loi, nous portons à la connaissance de la Direction les préoccupations et les réclamations individuelles et collectives des salariés concernant leurs rémunérations, leurs conditions de travail, les difficultés qu'ils-elles peuvent rencontrer dans l'exercice de leurs missions, la surcharge de travail, l'accession aux ouvertures de postes, la mobilité...

Sur la période de la mandature en cours qui a commencé en décembre 2013 et jusqu'à la réunion de septembre 2016, se sont tenues 31 réunions mensuelles, au cours desquelles les DP du SNE ont posé plus de 180 questions.

L'énumération, non exhaustive, des questions posées lors des réunions mensuelles par les DP du SNE montre la diversité des préoccupations et des demandes d'informations exprimées par les adémien.ne.s :

La mise en place, le bon fonctionnement et l'usage d'OscarRH, l'optimisation des procédures et leurs mises à jour, le besoin d'informations de toutes les gestionnaires et la formation des RAJ, la formation des VSC, les obligations avec la médecine du travail, le projet et la mise en œuvre de l'indemnité kilométrique vélo, les délais de validation d'une demande de congés, les effectifs de référence et la question réelle et récurrente des sous-effectifs, les modalités et délais de recrutements, les pratiques et règles sur les ouvertures de fiches de postes, les mises à jour de fiches de postes, les modalités de conduite des EIA et de propositions d'augmentations, les modalités d'attribution de primes, les remboursements des frais de missions, les contraintes liées aux déplacements, les badgeages, la commission de conciliation, la réforme territoriale avec le rapprochement des Directions régionales et les études d'impact humain, la mise en place de CFA, son fonctionnement et les nombreuses difficultés rencontrées...



LES ENGAGEMENTS DES ÉLUS DP DU SNE SUR LE PROCHAIN MANDAT

LA CHARTE DU SNE

Le syndicat SNE-FSU s'attache à faire connaître ses valeurs, ses analyses, ses options en matière d'action syndicale, ses ambitions pour l'ADEME, son ouverture sur le monde et les initiatives qu'il soutient. C'est un syndicat :

- > qui défend les intérêts des salarié.e.s dans le respect du code du travail pourtant bien malmené par la loi « Travail » ;
- > qui associe étroitement les collègues concerné.e.s aux affaires et qui les impliquent dans les luttes à mener ;
- > qui est résolument constructif et fait des propositions permettant de sortir par le haut des problèmes ;
- > qui respecte, de la façon la plus nette, les autres syndicats, leurs options et leurs électeurs ;
- > qui, au-delà de ses options particulières, cherche systématiquement à rassembler les forces syndicales sur les luttes menées face à la Direction pour la défense des intérêts des salarié.e.s et de l'agence ;
- > qui porte une certaine vision de l'ADEME pour son avenir et s'emploie après chaque critique et dénonciation, à proposer une position ou une solution alternative constructive (une autre voie, une autre politique est possible) ;
- > qui est ouvert sur le monde et ses problèmes notamment sociaux et environnementaux.

Il s'engage, en outre, à communiquer de façon régulière, sur les différents événements, de la relation entre Direction et représentants du personnel et les choix de positionnement et d'action par rapport à ces événements.

Les adhérent.e.s et les sympathisant.e.s du SNE-FSU dans l'agence se mobilisent et agissent dans le respect de ces engagements.

CONCRÈTEMENT :

- > Nous sommes à votre écoute ; n'hésitez pas à nous solliciter.
- > Nous maintenons une bonne qualité relationnelle entre les personnes de l'agence (salarié.e.s, hiérarchie, DRH, services administratifs, etc.) et favorisons la reconnaissance du travail individuel et d'équipe.
- > Nous poursuivons la résolution de problèmes collectifs ou individuels, sans discrimination de statuts.
- > Nous contribuons à l'amélioration de la gestion des ressources humaines : transparence dans les modalités de recrutement, équité des droits et des salaires...
- > Nous restons vigilant.e.s sur l'application du code du travail, de la convention de travail et des accords d'entreprise. Le SNE est signataire de la convention de travail et des accords collectifs – de solidarité – égalité professionnelle et articulation vie professionnelle vie privée – protection sociale prévoyance et complémentaire santé – prévention des risques psychosociaux et qualité de vie au travail – gestion prévisionnelle des emplois et compétences – GPEC avenant mobilité – GPEC séniors – préretraite progressive – télétravail - indemnité kilométrique vélo.

L'EXIGENCE QUI NOUS ANIME

Nous choisissons de défendre résolument les droits et intérêts du-de la salarié.e :

- > en respectant en tout premier lieu ses souhaits et en l'associant aux actions à mener ;
- > en lui garantissant la discrétion et la confidentialité ;
- > en privilégiant le dialogue social et le consensus aussi longtemps que l'intérêt du-de la salarié.e est pris en compte ;
- > en nous entourant de professionnel.le.s compétent.e.s ;
- > en associant à chaque fois que possible les autres syndicats, sur le principe et l'expérience que l'union et le nombre font la force.

Nous informons régulièrement tous les adémien.ne.s avec :

- > les flash infos qui relatent et commentent l'actualité
- > notre site Internet <http://sneademe.objectis.net>

VOTEZ POUR LA LISTE SNE-FSU

COLLÈGE EMPLOYÉ.E.S

Candidates titulaires	Candidat.e.s suppléant.e.s
Isabelle SAMSON , Sophia-Antipolis	Dominique CLAUDEL , Cayenne
Valory Le LANN GANAT , Orléans	Sylvie JOSSIEN , Sophia-Antipolis

COLLÈGE CADRES

Candidat.e.s titulaires	Candidat.e.s suppléant.e.s
Véronique LOISON , Angers	Sebastien CATALANO , Cayenne
Walter PERSELLO , Sophia-Antipolis	Fabienne SCHIMENOVITZ , Puteaux
Maud BERAUD , Orléans	Guy LAURENT , Rennes
Christine FAURE , Bordeaux	Hervé CHALAYE , Clermont-Ferrand
Emmanuelle SALAZAR , Besançon	Emmanuel THIBIER , Sophia-Antipolis
Antoine VERNIER , Angers	Laurence MÉCHIN , Sophia-Antipolis
Anne-Marie FRUTEAU DE LACLOS , Marseille	Paul COURTIADÉ , Le Lamentin
Benoît LACROIX , Le Lamentin	Marie-Claude HEBUTERNE , Clermont-Ferrand
Marianne BLOQUEL , Angers	Guillaume BASTIDE , Angers
Loïc Le QUILLEUC , Clermont-Ferrand	Brigitte LAUTERBACH , Clermont-Ferrand
Benjamin ROQUEPLAN , Angers	Philippe BOEGLIN , Marseille